

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/69 Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/57</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16 (dont pouvoir : 1)

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt six novembre deux mille douze, à 17h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 19/11/2012

M. Gildas THIEBAULT est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme Pascale MELIN

OBJET : PAD - ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR L'AMENAGEMENT DE VOLIERES

Vu la délibération n°2011/94 du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 validant la programmation des aménagements 2012 – 2015 à réaliser sur le Parc Argonne Découverte comprenant notamment la création d'une aire de spectacles et l'aménagement de volières pour rapaces et échassiers ;

Vu la délibération n°2012/51 du Bureau du 24 septembre 2012 retenant le projet de réalisation de l'aire de spectacle de rapaces sur la toiture végétalisée du PAD pour un lancement en 2014 ;

Vu les besoins identifiés à savoir, en tranche ferme l'installation de 3 volières destinées à la présentation de cigognes, de grands ducs, et de vautours au sein du Parc Argonne Découverte, complété par une tranche conditionnelle relative à l'installation de 4 volières de repos pour animaux de spectacle,

Vu les 3 offres reçues au terme de la consultation lancée le 24 octobre 2012 et considérant les critères de choix présentés dans le règlement de la consultation

Après en avoir délibéré, le Bureau ATTRIBUE le marché d'aménagement de volières pour rapaces et échassiers dans les conditions suivantes :

- Entreprise attributaire : SAS Benoît Cossenet, rue Charles Marie Ravel – 51 520 St Martin sur le pré
- Montant du marché : 159 674,84 TTC dont tranche ferme 105 626,81 € TTC et tranche conditionnelle 54 048,03 € TTC
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme, le 27 novembre 2012

Le Président,
Francis SIGNORET

